

Réouverture de la base de loisirs le 2 juin

Suite aux annonces gouvernementales, la base de loisirs de l'Emolière et le parc du Petit Ponchelet seront rouverts au public le 2 juin 2020 à 6h.



Nous demandons à tous de **continuer de respecter les règles de distanciation** physique imposées par l'Etat.

L'**activité de pêche sera également autorisée** en respectant la règle des 10 mètres en statique autour des étangs. L'association des pêcheurs aura en charge de veiller au respect des règles.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Publié le 29 mai 2020